

Principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales

Niveau : Alerte

ON RÉDUIT !

Mesures d'interdiction des usages



Interdiction
d'arroser les pelouses,
potagers, massifs fleuris,
espaces verts et rond-
points en journée
Autorisé de 20h à 8h.



Interdiction
d'arroser les potagers
en journée
Autorisé de 20h à 8h.



Interdiction
d'arroser les terrains
de sport en journée
Autorisé de 20h à 8h.



Interdiction
d'arroser les golfs
*Sauf avec de l'eau issue
d'un processus de
réutilisation.*



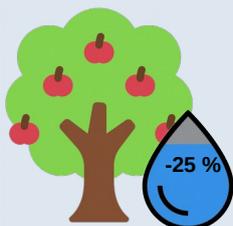
Interdiction
de nettoyer les terrasses, façades, voiries
*Sauf en cas de travaux.
Balayuses-laveuses automatiques autorisées.*



Interdiction
de laver les véhicules
*Sauf en station de lavage avec
système de recyclage de l'eau.*



Interdiction
de laver les embarcations
*Sauf par les professionnels
sur aires de carénage.*



Réduction jusqu'à 25 %
des volumes prélevés
pour les usages agricoles



Interdiction
de faire fonctionner les
fontaines en circuit ouvert
Circuit fermé autorisé



Limiter l'utilisation des
douches de plage et
éviter le gaspillage



Interdiction
de remplir, de vidanger les
piscines et les plans d'eau
Appoints autorisés

Pour tous les usages : l'utilisation d'eau de pluie, d'eau de mer et des eaux issues du recyclage manuel des eaux domestiques n'est pas concernée par les mesures de restriction.

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Pour plus d'informations



www.pyrenees-orientales.gouv.fr